

Fichier de renseignements personnels

Article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, chapitre A-2.1 et Art. 4 al.1, par. 5, Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c A-2.1, r 2.

1. Identification du fichier

Désignation : Gestion des ressources financières et comptabilité

Description: Divers dossiers concernant la gestion financière, pouvant concerner l'administration de la rémunération, la production de feuillets fiscaux, la gestion des cartes de crédit et les comptes fournisseurs.

Direction et unité responsable : Direction des ressources financières et matérielles

2. Catégories de renseignements personnels contenus au fichier

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Renseignements concernant l'identité
<input type="checkbox"/> Renseignements concernant la santé ou les services sociaux
<input type="checkbox"/> Renseignements concernant l'éducation | <input type="checkbox"/> Renseignements concernant l'emploi
<input type="checkbox"/> Renseignements concernant la justice
<input checked="" type="checkbox"/> Autres renseignements (précisez):
Rémunération et revenus, créances |
|---|--|

3. Fins pour lesquels les renseignements sont conservés

- Application d'une loi (précisez): *Loi sur l'administration financière*, RLRQ, c. A-6.001
- Application d'un règlement (précisez):
- Application d'un programme (précisez):
- À des fins statistiques
- Autres (précisez) : Gestion budgétaire interne

4. Mode de gestion du fichier

- Informatique
- Autre support:

Conservation dans un endroit unique :

- Oui
- Non (précisez) :

Durée générale de conservation (selon le calendrier de conservation): Tant que les documents sont en vigueur

5. Provenance de l'information versée au fichier

- La personne concernée
- Un membre du personnel de l'AMP
- Une autre personne physique
- Un autre organisme public
- Une entreprise ou une autre entité privée
- Autre (précisez):

Fichier de renseignements personnels

Article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, chapitre A-2.1 et Art. 4 al.1, par. 5, Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c A-2.1, r 2.

6. Catégories de personnes ayant accès au fichier dans le cadre de leurs fonctions	
(Titre, fonction, unité administrative)	
<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur(trice)s, technicien(ne)s, analystes, agent(e) d'acquisition, responsable des achats et adjoint(e) administrative, Direction des ressources financières et matérielles • Supérieur(e) hiérarchique de l'unité d'affaire ci-haut • Analyste en gestion intégrée des documents, Secrétariat général 	
7. Mesures de sécurité prises pour assurer la protection des renseignements personnels	
<input type="checkbox"/> Contrôle des accès aux lieux physiques <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des droits d'accès au fichier <input checked="" type="checkbox"/> Infrastructure technologique sécurisée <input checked="" type="checkbox"/> Journalisation des accès au fichier	<input checked="" type="checkbox"/> Engagement de confidentialité <input checked="" type="checkbox"/> Mesures d'encadrement (directives, procédures...) <input type="checkbox"/> Autres (précisez):
8. Communication des renseignements personnels hors de l'AMP	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Disposition(s) légale(s) applicable(s) : Art.65.0.2, 67, Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	

Date de la création de la fiche : 2021-05-03

Date de la dernière mise à jour : 2026-04-21